

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le JEUDI 23 JUIN, à 16 h 37, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 47).

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 16 h 57 au rapport n° 22/4-002), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé à 16 h 46 après l'appel nominal), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Wanda YENG-SENG BROSSARD, Vincent BÈGUE (arrivé à 18 h 27 au rapport n° 22/4-023), Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

|                    |   |  |
|--------------------|---|--|
| Monique ORPHÉ      | à compter de son départ<br>à 18 h 30 au rapport n° 22/4-025 | par Marie-Anick ANDAMAYE                                     |
| Virgile KICHENIN   | pour toute la durée de la séance                            | par Audrey BÉLIM   |
| Philippe NAILLET   | pour toute la durée de la séance                            | par Jean-Max BOYER<br>jusqu'au rapport n° 22/4-017           |
|                    |   | par Jean-François HOAREAU<br>à partir du rapport n° 22/4-018 |
| Gérard CHEUNG LUNG | pour toute la durée de la séance                            | par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY                          |
| Benjamin THOMAS    | pour toute la durée de la séance                            | par Julie LALLEMAND  |
| Raihanah VALY      | pour toute la durée de la séance                            | par Jacques LOWINSKY   |
| Jean-Max BOYER     | à compter de son départ<br>à 18 h 16 au rapport n° 22/4-018 | par Nouria RAHA  |
| Vincent BÈGUE      | jusqu'à son arrivée<br>à 18 h 27 au rapport n° 22/4-023     | par Michel LAGOURGUE   |

### DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (46 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code général des Collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2021 : rapports n° 22/4-010 (Budget principal), n° 22/4-012 (Régie des Affaires funéraires) et n° 22/4-015 (Régie des Marchés et Droits de Place).

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

| Élus intéressés  | en qualité de                          | au titre de (la/ du/ l') | rapport n°<br>thématique                                      |
|--|--|--------------------------|---|
| - Éricka BAREIGTS  | présidente                             | MLN                      | 22/4-003  |
| - Gérard FRANÇOISE                                       | délégués / ville                       |                          |   |
| - Jacques LOWINSKY                                       |  |                          |   |
| - Christèle BEAUMIER                                     |  |                          |   |
| (*) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY) |  |                          |   |
| - Éricka BAREIGTS  | présidente                             | MLN                      | 22/4-004  |
| - Gérard FRANÇOISE                                       | délégués / ville                       |                          |   |
| - Jacques LOWINSKY                                       |  |                          |   |
| - Christèle BEAUMIER                                     |  |                          |   |
| (*) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY) |  |                          |   |
| - Gérard FRANÇOISE                                       | salarié de l'établissement             | Pôle Emploi              |   |
| - Éricka BAREIGTS  | présidente                             | MLN                      | 22/4-005  |
| - Gérard FRANÇOISE                                       | délégués / ville                       |                          |   |
| - Jacques LOWINSKY                                       |  |                          |   |
| - Christèle BEAUMIER                                     |  |                          |   |
| (*) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY) |  |                          |   |
| - Arnaud HUGUET  | vice-président                         | OMS                      | 22/4-018<br>Politique de la Ville                             |
| - Aurélie MÉDÉA  | partenaire                             | CAP                      | Prévention  |
| - Aurélie MÉDÉA  | partenaire                             | ARCV                     | Projet éducatif global  |
| - Christelle HASSEN                                      | membre                                 | Vivancia OI              | Projet éducatif global  |
| (*) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY) |  |                          |   |
| - Jean-François HOAREAU                                  | mandataire / département               | SPLAR                    | 22/4-027  |
| MLN  | Mission locale nord                    | OMS                      | Office municipal des Sports de Saint-Denis                    |
| CAP  | Club Animation Prévention              | ARCV                     | Association réunionnaise des Centres de Vacances océan Indien |
| PÉG  | Projet éducatif global                 | OI                       |   |
| SPLAR  | Société publique locale Avenir Réunion |                          |   |
| (*) élue absente / représentée                           |  |                          |   |

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

|   |                                       |   |
|---|---------------------------------------|---|
| Gilbert ANNETTE   | arrivé à 16 h 46                      | après l'appel nominal   |
| Monique ORPHÉ   | arrivée à 16 h 57                     | au rapport n° 22/4-002  |
| Jean-Max BOYER  | parti à 18 h 16                       | au rapport n° 22/4-018<br>en laissant procuration à Nouria RAHA   |
| Vincent BÈGUE   | arrivé à 18 h 27                      | au rapport n° 22/4-023  |
| Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY   | partie à 18 h 28                      | au rapport n° 22/4-023  |
| Monique ORPHÉ   | partie à 18 h 30                      | au rapport n° 22/4-025<br>en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE  |
| Michel LAGOURGUE  | parti à 18 h 38                       | au rapport n° 22/4-027  |
| Éricka BAREIGTS<br>Gérard FRANÇOISE<br>Jacques LOWINSKY<br>Christèle BEAUMIER | sortis à 17 h 02<br>revenus à 17 h 11 | avant le rapport n° 22/4-003<br>après le rapport n° 22/4-005  |
| Éricka BAREIGTS   | sortie à 17 h 56<br>revenue à 17 h 57 | avant le vote du rapport n° 22/4-010<br>après le vote du rapport n° 22/4-010  |
| Éricka BAREIGTS   | sortie à 18 h 01<br>revenue à 18 h 01 | avant le vote du rapport n° 22/4-012<br>après le vote du rapport n° 22/4-012  |
| Éricka BAREIGTS   | sortie à 18 h 02<br>revenue à 18 h 10 | avant le rapport n° 22/4-013<br>au 22/4-017   |
| Arnaud HUGUET<br>Aurélie MÉDÉA<br>Christelle HASSEN                           | sortis à 18 h 13<br>revenus à 18 h 20 | au rapport n° 22/4-018<br>élus intéressés : OMS, CAP, ARCV, Vivancia OI<br>au rapport n° 22/4-018<br>avant le vote des autres lignes de subventions |
| Jean-François HOAREAU   | sorti à 18 h 35<br>revenu à 18 h 40   | avant le rapport n° 22/4-027<br>au rapport n° 22/4-028  |

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le JEUDI 30 JUIN 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

**OBJET**      **Gestion de l'effectif communal**  
Création de postes

---

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

**OBJET**        **Gestion de l'effectif communal**  
Création de postes

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°22/4-030 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

**ARTICLE 2**

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal de la ville.

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

### I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

| Direction                               | Emploi                            | Nombre poste | Grade                 | Temps travail      | Missions   | Niveau de recrutement  | Niveau de rémunération  | Modalité de recrutement   |
|---|-----------------------------------|--------------|-----------------------|--------------------|--|--|---|---|
| Direction des sports                    | Agent d'exploitation site sportif | 1            | Adjoint technique     | 35h                | Réaliser l'entretien du site (intérieur et extérieur), Effectuer les permanences lors des différentes manifestations ; Assurer l'accueil des usagers.                                      | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.     |
| Direction développement des territoires | Assistant de direction            | 1            | Adjoint administratif | 35h                | Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister la Direction et les membres du service.  | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. |
| Direction de l'Education                | Agent polyvalent des écoles       | 1            | Adjoint technique     | 30.08h annualisées | Assure l'entretien de la propreté des locaux (salles de classes, sanitaires et parties communes) ; Accompagne la mise en place des lieux de repos et le nettoyage du matériel pédagogique. | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 329 € et 1 904,91 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu    | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.     |

|  |                         |   |  |     |  |  |   |   |
|--|-------------------------|---|--|-----|--|--|---|---|
| Direction des sports                       | Animateur sport         | 1 | Adjoint territorial d'animation                | 35h | Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister la Direction et les membres du service.  | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territorial.     |
| Direction logistiques et moyens            | Assistant administratif | 1 | Adjoint administratif Principal de 2ème classe | 35h | Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister la Direction et les membres du service.  | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. |
| Direction des sports                       | Machiniste              | 1 | Adjoint technique                              | 35h | Assurer la bonne marche des installations techniques du traitement de l'eau ;<br>Maintenir en état de propreté les installations extérieures ;<br>Gérer le stock et le rangement des produits de traitement des eaux | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.     |
| Direction des sports                       | Cabinier                | 2 | Adjoint technique                              | 35h | Réaliser l'entretien quotidien des locaux de la piscine ;<br>Assurer l'accueil des usagers ;<br>Assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé  | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.     |
| Direction coordination des mairies annexes | Agent administratif     | 1 | Adjoint administratif                          | 35h | Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.   | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. |

|  |                     |   |                       |                    |   |  |   |   |
|--|---------------------|---|-----------------------|--------------------|---|--|---|---|
| Direction coordination des mairies annexes                                 | Homme de cour       | 1 | Adjoint technique     | 35h                | Entretien des locaux et réaliser des travaux d'entretien courant et réparation.<br>Entretien des espaces verts des différents sites.  | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.     |
| Direction éducation  | Secrétaire scolaire | 1 | Adjoint administratif | 30.08h annualisées | Assurer les activités courantes du secrétariat :<br>Gestion des pointages, du stock et les demandes d'intervention ;<br>Assurer l'accueil physique et téléphonique.   | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 329 € et 1 904,91 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu    | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. |
| Direction intégration, urbanisme et du patrimoine historique et artistique | Travailleur social  | 1 | Adjoint administratif | 35h                | Accompagner les personnes dans leur vie quotidienne ;<br>Conseiller et Informer sur les différents dispositifs d'aide sociale<br>Conduire des actions d'accès aux droits et de prévention<br>Aider le responsable sur la mise en place des projets (sociaux) au sein de la structure. | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. |
| Direction coordination événementiel  | Agent polyvalent    | 1 | Adjoint technique     | 35h                | Installer les matériels dans les différentes actions événementielles ;<br>Assurer le suivi des installations des équipements, des matériels de structures lourdes et diverses sur tout le territoire de la Ville ;  | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.     |

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.



- **II – Création d’emplois permanents de catégorie B**

Afin de pallier le manque d’effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

| Direction                               | Emploi                            | Nombre poste | Grade                   | Temps travail | Missions  | Niveau de recrutement  | Niveau de rémunération  | Modalité de recrutement   |
|---|-----------------------------------|--------------|-------------------------|---------------|---|--|---|---|
| Direction des Ressources Humaines       | Gestionnaire carrière paie        | 1            | Rédacteur               | 35h           | Appliquer et gérer à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l’ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie.  | Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné. | Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des rédacteurs territoriaux.                |
| Direction superstructures et bâti       | Chargé d’opération                | 1            | Technicien              | 35h           | Assurer la maîtrise d’ouvrage et/ou maîtrise d’œuvre pour la construction, l’aménagement et la maintenance des bâtiments de la Ville ;<br>Coordonner les intervenants et contrôler l’exécution des travaux.                     | Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné. | Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des rédacteurs ou techniciens territoriaux. |
| Direction développement des territoires | Référent facilitateur numérique * | 1            | Rédacteur<br>Technicien | 35h           | Accompagner les porteurs de projet associatif sur les formalités numériques : assister et conseiller<br>Préparer et rédiger des documents administratifs et techniques en version numérique ;<br>Produire des rapport et bilans | Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné. | Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des rédacteurs ou techniciens territoriaux. |

Pour l’ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l’évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L’agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d’inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l’article L.332-14 ou à l’article L.332-8 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

\* poste cofinancé par l’état à hauteur de 80% (salaire + charge + équipement de travail)

### III – Création d’emplois permanents de catégorie A

Afin d’accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

| Direction           | Intitulé de fonction                       | Nombre poste | Grade     | Temps travail | Missions   | Niveau de recrutement  | Niveau de rémunération  | Modalité de recrutement  |
|---------------------|--|--------------|-----------|---------------|--|--|---|--|
| Direction éducation | Responsable institut municipal des langues | 1            | Attaché   | 35h           | Formaliser et traduire en actions le projet de l’Institut Municipal des Langues,<br>Veiller à la mise en œuvre du programme d’enseignement,<br>Mettre en œuvre des modules de langues dans les écoles,<br>Concevoir et évaluer les dispositifs,<br>Rechercher les possibilités de financements et animer les intervenants du dispositif. | Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné | Fixé entre 1 827,55 € et 4 554,82 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des attachés territoriaux.   |
| Direction éducation | Responsable pôle technique                 | 1            | Ingénieur | 35h           | Piloter et gérer la partie administrative, technique et financière du pôle ;<br>Encadrer et gérer les agents du pôle ;<br>Conduire les opérations et suivi des travaux ;<br>Expertise technique sur les dossiers traités   | Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné | Fixé entre 1 827,55 € et 4 554,82 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux. |

Pour l’ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l’évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L’agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d’inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l’article L.332-8 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.